

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2009**

**Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.**

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU  
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT – Mme Christiane FRANCHETTE –  
M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Hélène BRUN –  
M. Marc FARGE – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU - M. Emmanuel PEZET –  
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Mme Véronique LAVERT - M. Abbas BENDALI –  
Mme Céline KALNIN – M. Luis PINTO – Mme Souad FERRAH – M. Mehdi HADJAB -  
M. Patrick MADELIN - M. Didier PEYRAT – Mme Corinne BRAMI - M. Christian MONGONDRY –  
Mme Bénédicte ARIES - M. Quentin DUVIVIER.

Mme Delphine LAGRENÉ est arrivée à 21 h 20.  
Mme Stéphanie VON EUW est arrivée à 21 h 25.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON jusqu'à son arrivée.  
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.  
M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
M. Pierre DA SILVA a donné pouvoir à Mme Céline KALNIN.  
Mme Virginie GRGURIC a donné pouvoir à M. Paul STEIN.  
M. Benoit DUMONTET a donné pouvoir à M. Quentin DUVIVIER.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Annick DUPAQUIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009**

Page 7 après la première intervention du Maire, **Monsieur Mongondry** demande que soient ajoutés ses propos : « c'est à raison de la situation financière laissée par la majorité précédente que le département n'a pas augmenté le montant des bourses. »

**Monsieur PEYRAT** demande que les questions orales écrites figurent dans les comptes-rendus.

Sous réserve de ces modifications,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2009.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CHAUFFERIE URBAINE À CERGY PAR LA SOCIÉTÉ CYEL**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la société CYEL d'exploiter une chaufferie urbaine sur le territoire de la commune de Cergy.

#### **DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES (2009-2010) – AJOUT DE LA RUE AUGUSTE RODIN DANS LA LISTE ÉNUMÉRATIVE DES RUES ÉLIGIBLES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AJOUTE** à la liste énumérative des rues éligibles au dispositif incitatif communal, tel que régi par la délibération du 18 décembre 2008, la rue Auguste Rodin.
- 2- **PRECISE** que pour bénéficier de ce dispositif, les propriétaires de cette rue auront jusqu'au 31 décembre 2010 pour déposer un dossier de déclaration préalable pour une demande de ravalement accompagnée d'une demande de subvention.

#### **DEMANDE DE CLASSEMENT DU TABLEAU « LA LÉGENDE DE SAINTE-URSULE ET DES ONZE MILLE VIERGES MASSACRÉES PAR LES HUNS »**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le Maire à donner son accord pour que la Commission nationale des Monuments Historiques procède au classement de ce tableau.

**SOUSCRIPTION DE LA VILLE DE PONTOISE AUX COMPÉTENCES FACULTATIVES PROPOSÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE DU VAL D'OISE EN MATIÈRE DE CAPTURE ET DE TRANSFERT DES ANIMAUX ERRANTS VERS LA FOURRIÈRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **DECIDE** de souscrire aux options facultatives proposées par le syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise pour :

- le ramassage des animaux décédés sur la voie publique, au prix de 49,00 € T.T.C
- la prise en charge et le transfert des animaux errants sur la voie publique vers la fourrière d'Orgeval ou de Gennevilliers, puis, à terme, vers la fourrière animale du Val d'Oise, au prix de 39,00 € T.T.C
- la capture et le transfert des animaux errants sur la voie publique vers la fourrière d'Orgeval ou de Gennevilliers, puis, à terme, vers la fourrière animale du Val d'Oise, au prix de 64,00 € T.T.C

2- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la souscription de ces options facultatives auprès du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX MUSÉES POUR LA PROGRAMMATION DES MUSÉES POUR L'ANNÉE 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Conseil général au titre de l'aide au musée pour l'année 2009.

2- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

3- **INDIQUE** que la dépense et la recette sont inscrites au budget communal de l'année concernée.

**RÉVISION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** les règlements de fonctionnement concernant les structures d'accueil petite enfance.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RENCONTRE INTERNATIONALE DE TENNIS DE TABLE FRANCE / CROATIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** l'organisation de la rencontre France Croatie le 1er avril 2009 au hall omnisports Philippe Hemet.

2- **APPROUVE** le montant de la subvention exceptionnelle de 3 000€ à verser à l'ASPC.

3- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget la somme de 3000 € dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise aux associations.

## **MISE EN PLACE D'ATELIERS DE DANSE HIP-HOP ET CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** les tarifs de 1 € par heure et de 0,50 centimes d'euro par demi-heure pour les ateliers d'apprentissage et d'initiation à une pratique sportive, éducative, culturelle, se déroulant sur plusieurs semaines et mis en place dans le cadre des activités jeunesse.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CINQUANTENAIRE DU LYCÉE PISSARRO**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à inscrire, à titre exceptionnel, au budget dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise au cinquantenaire du lycée Pissarro, la somme de 500 €
- 2- **AUTORISE** le Maire à verser la subvention au foyer socio culturel du lycée Pissarro.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS CHARTE COMMERCIALE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE POUR L'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NON SÉDENTAIRES PUIS L'ÉTUDE AMO SIGNALÉTIQUE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 12 350 € (50 % du montant HT de l'étude) auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour une étude sur l'organisation et la dynamisation des marchés non sédentaires de Pontoise au titre du fonds de concours « revitalisation commerciale des centres villes de Saint-Ouen l'Aumône et de Pontoise » de son PPI ;
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 7 797,50 € (50 % du montant HT de l'étude) auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise sur une étude d'AMO signalétique au titre du fonds de concours « revitalisation commerciale des centres villes de Saint-Ouen l'Aumône et de Pontoise » de son PPI ;
- 3 – **AUTORISE** le maire à signer les conventions afférentes.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU CONTRAT TRIENNAL DE REVITALISATION DES COMMERCE DE PROXIMITÉ POUR LE PROGRAMME D'ANIMATIONS COMMERCIALES 2009**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention de 7 700 € auprès du conseil général du Val-d'Oise pour le programme d'animations commerciales 2009,
- 2- **APPROUVE** le principe du reversement à l'association "Atout Pontoise" et à "L'association des marchés de Pontoise" de cette subvention selon des critères et des modalités qui seront définis par convention.

## **SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANÇAIS-IMMIGRÉS POUR LA FORMATION (AFIFA)**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

## **ARTICLE 1 :**

Le paiement du montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à l'association AFIFA, soit 9 033 €, réparti ainsi :

- 6 000 € en mars 2009
- 3 033 € en septembre 2009

## **ARTICLE 2 :**

- **APPROUVE** le versement de 66 % du montant de la subvention de fonctionnement à l'association AFIFA au titre de l'année 2009, en mai 2009, le solde en septembre 2009
- **DIT** que les dépenses ont été inscrites au BP 2009, sous l'imputation 65 – 6574 – 520

*DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)*

## **DEMANDE DE SUBVENTION – ACTIONS CULTURELLES DANS LES BIBLIOTHÈQUES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la programmation culturelle des bibliothèques pour l'année 2009,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise, dans le cadre des aides aux projets de développement de la lecture, à hauteur de 7 000 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES BIBLIOTHÈQUES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de son aide en matière d'investissement mobilier des bibliothèques.
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Ile de France au titre du concours particulier de la DGD.

## **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS, LES ACCORDS-CADRES ET LEURS AVENANTS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**DONNE** délégation au Maire, jusqu'au prochain conseil municipal et au plus tard le 31 mai 2009, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **SUBVENTION AU CLUB DE RUGBY (RCACP)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (32 voix pour – 3 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES)

1- **APPROUVE** le versement en intégralité de la subvention de fonctionnement au Rugby Club de l'Agglomération de Cergy-Pontoise

2- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget, dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise au mouvement sportif, la subvention suivante :

Rugby Club de l'Agglomération de Cergy Pontoise : 100 000 €

## **MODIFICATION DU BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 3 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Delphine LAGRENÉ)

**APPROUVE** le montant du plancher mensuel et du plafond pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 fixés par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales soient :

- le plancher mensuel : 573 euros par mois
- le plafond mensuel : 4 450 euros par mois

## **SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES PROJETS D'ÉCOLE ANNÉE 2008-2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

1- **AUTORISE** le Maire à verser des subventions aux coopératives des écoles suivantes, dans le cadre du soutien aux projets d'école :

**École élémentaire Cézanne**

Projet « Passe-science » : 100 €

**École élémentaire du Parc-aux-Charrettes**

Projet « Passe-science » : 100 €

**École élémentaire des Larris**

Projet « Les CE1 des Larris dansent dans Pontoise » : 450 €

Projet « Les CE1 des Larris dansent dans Pontoise » : 450 €

Projet « Les CP des Larris font leur cirque » : 110 €

Projet « Les CP des Larris font leur cirque » : 110 €

**École élémentaire Jules Verne**

Projet « Du spectateur à l'acteur » : 200 €

2- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 480 € à la Ligue contre le cancer dans le cadre du projet de prévention du cancer et de promotion de la santé.

3- **DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 nature 6574 fonction 20.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le renouvellement du SIGB utilisé par le réseau des bibliothèques depuis 2001 et la mise en place d'un portail web permettant un meilleur service aux usagers.
- 2- **APPROUVE** la convention de groupement de commande.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commande.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes à la présente convention seront inscrites à la prochaine décision modificative du BP 2009.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET L'ASSOCIATION DE DANSE ET MUSIQUE À L'ÉCOLE (ADME)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens triennale entre la Ville et « l'AD.M.E »,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer la convention,
- 3- **APPROUVE** le versement de la subvention,
- 4- **INDIQUE** que la dépense afférente est inscrite au budget communal des années concernées.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET LES ATELIERS DU CONTREPOINT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et « Les Ateliers du Contrepoint » ,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET LE PÔLE DÉPARTEMENTAL DES MUSIQUES, DANSES ET CULTURES DU MONDE (P.O.D)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le P.O.D,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 5000 €, répartie comme suit : 3000 € en fonctionnement et 2000 € sur projet.
- 4- **INDIQUE** que la dépense afférente est inscrite au budget communal.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET LA MJC DE PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (29 voix pour, 1 voix contre : Didier PEYRAT, 5 abstentions : Patrick MADELIN – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture de Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer.

## **AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HARMONIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Harmonia pour l'année 2009,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2009, sous l'imputation chapitre 65 - nature 6574 – fonction 33.

## **AUTORISATION PROVISOIRE DE COMMERCIALISATION DES CROISIÈRES FLUVIALES DE PONTOISE PAR L'OFFICE DE TOURISME D'AUVERS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**DONNE** son accord, à titre exceptionnel, à l'Office de Tourisme d'Auvers sur Oise pour qu'il sollicite l'autorisation préfectorale de commercialisation des croisières fluviales sur le secteur de Pontoise, pour la saison 2009.

## **AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC AQUAREL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs passée avec l'association AQUAREL en 2007 pour 4 ans.
- 2- **AUTORISE** le Maire à le signer.
- 3- **DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2009, sous l'imputation 65 – 6574 – 422.

## **PROGRAMME DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2009 DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'ensemble du programme d'actions de fonctionnement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2009,



**2- S'ENGAGE** financièrement à la réalisation de ces actions pour un montant total de 39 077 €,

**3- AUTORISE** le Maire à accorder les subventions suivantes :

- à l'association CIDFF pour un montant de 2 075 €
- à l'association AFEV pour un montant de 1 500 €
- à l'association APCE 95, pour un montant de 2 500 €
- à l'association Réflexion Vécue pour un montant de 3 450 €
- à l'association ADME pour un montant de 4 600 €
- à l'association ADEF pour un montant de 4 400 €
- à l'association APLJ pour un montant de 4 700 €
- à l'association SQUAREL pour un montant de 9 852 €
- à l'association OCCE95 pour un montant de 5 500 €

**4- DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2009, sous l'imputation 65 – 6574 – 422.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SAUVEGARDE DU VAL D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- APPROUVE** le versement de la subvention à l'association ADSEA d'un montant de 8 939 € pour l'année 2009,

**2- APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs avec l'ADSEA et son annexe,

**3- AUTORISE** le maire à signer ladite convention,

**4- DIT** que les dépenses ont été inscrites au BP 2009, sous l'imputation 65 – 6574 – 520 et que les recettes ont été inscrites au BP 2009, sous l'imputation 74 – 7473 – 422.

### **IMPOTS DIRECTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (29 voix pour, 6 abstentions : Didier PEYRAT, Patrick MADELIN – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

**Taxe d'habitation 15,28 %**

**Taxe sur les propriétés bâties 24,89 %**

**Taxe sur les propriétés non bâties 37,54 %**

### **IMPOTS DIRECTS LOCAUX – FIXATION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (29 voix pour, 6 abstentions : Didier PEYRAT, Patrick MADELIN – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

**FIXE** le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009 à 10,16 %.

## **FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA ET PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (29 voix pour, 1 voix contre : Delphine LAGRENÉ – 5 abstentions : Didier PEYRAT, Patrick MADELIN – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (27 voix pour et 8 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY - Bénédicte ARIÈS – Quentin DUVIVIER – Benoit DUMONTET - Delphine LAGRENÉ)

**1- PRESCRIT** l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune, conformément aux objectifs pré-cités et aux modalités de concertation proposées,

**2- AUTORISE** le Maire à :

- lancer une consultation de maîtres d'œuvre et/ou d'assistants à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document ;
- signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration technique du P.L.U. ;
- associer Monsieur le Préfet, les services de l'Etat, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et ses services ainsi que toutes autres personnes publiques autres que l'Etat qui doivent être consultées ou qui en auraient fait la demande, à l'élaboration du PLU. Des réunions de travail auront lieu avant que le projet du P.L.U. ne soit arrêté par le conseil municipal et en tant que de besoin lorsque le Maire, le Préfet, les services de l'Etat et personnes publiques autres que l'Etat le jugeront utile ;
- décider d'engager un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations principales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune, tel qu'il est défini à l'article L 123-1 du code de l'urbanisme et dont les principales conclusions seront rendues au plus tard deux mois avant l'arrêt du P.L.U., conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme,
  
- lancer d'ores et déjà la concertation conformément à la loi S.R.U., et selon les modalités proposées.
  
- solliciter en tant que de besoin et gratuitement la mise à disposition des services extérieurs de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme.
  
- décider que les dépenses exposées par la commune pour les études, l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sont inscrites en section d'investissement du budget de l'exercice considéré et seront éligibles aux attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme.

**3- DIT** que conformément aux articles L123-6, L123-8 et L 121-4 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à M. le Préfet du Val d'Oise, et notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- au Président du Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- au Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes,
- au Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

- au Président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron,
- aux Maires des communes limitrophes : Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny-sur-Oise, Cergy, Auvers-sur-Oise, Ennery et Osny,
- aux Présidents des autres établissements publics de coopération intercommunale compétents concernant la commune et les communes limitrophes.

4- **DIT** que conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du CGCT. La présente délibération pourra être consultée en mairie.

## **CONVENTION DE MISE EN DÉPÔT DE DEUX STATIONS D'ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES PAR LA PRÉFECTURE DU VAL D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (34 voix pour, 1 voix contre : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de deux stations fixes d'enregistrement dans les locaux de l'Hôtel de Ville de la commune de Pontoise, avec le Préfet du Val d'Oise,

2- **AUTORISE** le maire à la signer

3- **AUTORISE** le maire à engager les travaux de mise en conformité des installations afin de permettre la mise en place de deux stations sécurisées de saisie de titres d'identité et de voyage et à transmettre les factures des différents prestataires pour une prise en charge par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, à hauteur de 4 000 euros pour l'ensemble du site.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 15/2009 AU N° 60/2009**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

### **DECISION N° 15/2009**

Décision portant passation d'un marché public pour la fourniture et la pose d'équipements d'activités physiques extérieures avec la société JINGDAN EUROPE.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 30 000 € HT / an.

### **DECISION N° 16/2009**

Contrat d'achat de prestations culturelles dans le cadre des actions culturelles du secteur adultes de la bibliothèque Apollinaire, avec M. Laurent PERREAUX.

Dépense de 500 € TTC.

### **DECISION N° 17/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec la SARL AZIMUTH PRODUCTIONS dans le cadre du concert d'Ilene Barnes au Dôme à Pontoise le 7 mars 2009.

Dépense de 4 431 € TTC.

### **DECISION N° 18/2009**

Passation d'un marché public relatif à la migration du site internet de la ville de Pontoise et le développement de télé-procédures, avec la société WYNIWYG.

Marché fractionné à bons de commande qui prévoit chaque année un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT.

**DECISION N° 19/2009**

Convention d'utilisation d'un local pour l'association "les Cordeliers du Val d'Oise" du centre familial des Cordeliers, situé au 2 rue Rodin à Pontoise.  
Mise à disposition du local à titre gracieux.

**DECISION N° 20/2009**

Passation d'un avenant n° 2 au marché public relatif à l'organisation de séjours vacances, avec la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE.

**DECISION N° 21/2009**

Passation d'un marché public relatif à l'acquisition de livres scolaires et autres supports de lecture, avec la société LIVRES DIFFUSION.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 15 000 HT et un montant maximum de 60 000 € HT.

**DECISION N° 22/2009**

Convention pour l'animation d'ateliers informatiques à destination des Seniors sur l'année 2009, avec l'association AGIR SUR LES COMPETENCES (ASC FORMATION).

Dépense de 15 200 € TTC.

**DECISION N° 23/2009**

Passation d'un marché public relatif aux prestations de conseil et d'assistance juridique dans le cadre de l'élaboration du PLU et de la révision du POS, avec maître CAZIN.

**DECISION N° 24/2009**

Convention pour l'animation d'ateliers informatiques à destination des Seniors sur l'année 2009, avec l'association AGIR SUR LES COMPETENCES (ASC FORMATION).

Dépense de 15 200 € TTC.

**DECISION N° 25/2009**

Convention pour l'animation d'ateliers de stimulation de la mémoire, à destination des Seniors sur l'année 2009, avec M. Eric DEKANY, ergothérapeute diplômé d'Etat.

Dépense de 105 € la séance soit au total 1 050 €.

**DECISION N° 26/2009**

Convention de mise à disposition du lieu l'Apostrophe / Théâtre des Louvrais dans le cadre de la finale de Piano Campus le 8 février 2009, avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise.

Dépense de 3 789,79 € TTC.

**DECISION N° 27/2009**

Convention avec la société FONCIA concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet pour la tenue d'une assemblée générale des copropriétaires "le domaine des peintres", le 10 février 2009.

Recette de 150,00 € TTC.

**DECISION N° 28/2009**

Convention avec Mme Evelyne LEGROS concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet pour une réunion privée les 11 et 12 avril 2009.

Recette de 140,00 € TTC.

**DECISION N° 29/2009**

Passation d'un marché public pour l'acquisition et la maintenance d'un progiciel d'observatoire fiscal, d'analyse financière et de programmation pluriannuelle d'investissement et prestations associées, avec la société FININDEV.

Lot n° 1 : acquisition et maintenance d'un progiciel d'observatoire fiscal et prestations associées.

Lot n° 2 : acquisition et maintenance d'un progiciel de programmation pluriannuelle d'investissement et prestations associées.

**DECISION N° 30/2009**

Convention de mise à disposition de local avec le syndicat rue Petit de Coupray.

**DECISION N° 31/2009**

Convention relative à la mise à disposition d'emballages de gaz ATAL 5 avec la société AIR LIQUIDE.  
Dépense de 252,00 € TTC.

**DECISION N° 32/2009**

Passation d'un marché public pour des prestations de conseil et d'assistance pour le renouvellement du marché des assurances de la ville de Pontoise, avec la société AUDIT ASSURANCES.  
Montant global forfaitaire : 4 760,08 € TTC.

**DECISION N° 33/2009**

Passation d'un marché public pour des prestations de conseil et d'assistance pour la rédaction du cahier des charges pour la mise en place d'un programme de signalétique, avec la société EGIS MOBILITE.  
Montant global forfaitaire de 18 639,66 € TTC.

**DECISION N° 34/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec la compagnie NAGANANDA, dans le cadre du spectacle "à tous ceux qui" le 15 mars 2009 au Dôme.  
Dépense de 3 500 € TTC.

**DECISION N° 35/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association SENOR HOLMES PROD, dans le cadre du concert de Senor Holmes et Mellino le 28 mars 2009 au Dôme.

**DECISION N° 36/2009**

Contrat d'achat de prestations culturelles avec Mme Perrine ARNAUD, artiste, dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe de Marcouville les 24 et 25 février 2009.  
Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 37/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Angélique FARES.  
Recette mensuelle de 320,06 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 38/2009**

Convention avec la compagnie NAGANANDA dans le cadre de la programmation culturelle du secteur adulte de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, le 28 février 2009.  
Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 39/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Karine LACAILLE.  
Recette mensuelle de 411,39 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 40/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Nelly CHEVALLIER.  
Recette mensuelle de 487,33 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 41/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Christelle ANGINOT.  
Recette mensuelle de 348,12 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 42/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme MARTINS CEPA.  
Recette mensuelle de 406,95 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 43/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Anne MONTANOLA.  
Recette mensuelle de 525,30 € du 1er mars 2009 au 28 février 2010.

**DECISION N° 44/2009**

Convention pour l'animation d'ateliers informatiques à destination des Seniors sur l'année 2008, avec l'association AGIR SUR LES COMPETENCES (ASC FORMATION).  
Dépense de 2 375 € TTC soit 25 ateliers à 95 € l'atelier.

**DECISION N° 45/2009**

Contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants des crèches collectives de la ville de Pontoise, avec l'association "JOUE MOI DE LA MUSIQUE".  
Dépense de 5 600 € TTC.

**DECISION N° 46/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste musicien dans le cadre de la première partie du concert d'Ilene Barnes le 7 mars 2009, avec M. Marc LLOPEZ.  
Dépense de 108,84 € TTC.

**DECISION N° 47/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste musicien dans le cadre de la première partie du concert d'Ilene Barnes le 7 mars 2009, avec M. Mathias VIENNE.  
Dépense de 108,84 € TTC.

**DECISION N° 48/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'une comédienne dans le cadre du spectacle "rue des 4 saisons" le 4 mars 2009 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire, avec Mme Sarah DURTESTE.  
Dépense de 290,00 € TTC.

**DECISION N° 49/2009**

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un comédien dans le cadre du spectacle "rue des 4 saisons" le 4 mars 2009 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire, avec M. Stéphane LYONNET.

**DECISION N° 50/2009**

Convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour participer au "programme Seniors en vacances 2009".

**DECISION N° 51/2009**

Passation d'un avenant sur l'emprunt Caisse d'Epargne n° AR101135, avec la CAISSE D'EPARGNE.  
Montant de l'avenant : 3 031 806,87 €.

**DECISION N° 52/2009**

Convention de mise à disposition, pour l'association AQUAREL, du local n° 372 situé au 24 hauts de Marcouville appartenant à l'association Syndicale Libre des Hauts de Marcouville et loué à la ville de Pontoise.  
Mise à disposition à titre gracieux.

**DECISION N° 53/2009**

Contrat de prestation de service d'atelier de création de chapeaux pour la fête du printemps 2009, avec Mme Véronique KALFON.  
Dépense de 250,00 € TTC.

**DECISION N° 54/2009**

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Nathalie MACHET.  
Recette mensuelle de 525,30 € du 16 janvier 2009 au 15 janvier 2010.

**DECISION N° 55/2009**

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Cédric CUSSY.  
Recette mensuelle de 418,47 € du 2 février 2009 au 1er février 2010.

**DECISION N° 56/2009**

Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Christophe NEAUD.  
Recette mensuelle de 418,47 € du 1er février 2009 au 31 janvier 2010.

**DECISION N° 57/2009**

Passation d'un contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert d'Ilene Barnes le 7 mars 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.

**DECISION N° 58/2009**

Passation d'un contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre de la pièce de théâtre "à tous ceux qui" le 15 mars 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.

**DECISION N° 59/2009**

Passation d'un contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert des Mellino et de Senor Holmes le 28 mars 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.

**DECISION N° 60/2009**

Contrat de prestation d'un spectacle d'animation de sculptures sur bois à la tronçonneuse pour la fête du Printemps 2009, avec M. Patrice LESAGE.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**VERSEMENT ANTICIPÉ DE LA SUBVENTION DE L'ACCORDÉON CLUB DE PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le versement en une seule fois de la subvention 2009 de l'Accordéon Club de Pontoise, d'un montant de 3 300 €, le versement devant intervenir dans les meilleurs délais.
- 2- **AUTORISE** la mise à disposition gratuite du Dôme le 29 mars 2009 à l'association.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE SOPHIE LEGRIS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'école de musique Sophie Legris,
- 2- AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 8 000 € au titre de l'exercice 2009,
- 4- AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Général du Val d'Oise pour une subvention la plus large possible dans le cadre de l'organisation du spectacle « Après-midi romantique » du 22 mars 2009,
- 5- INDIQUE** que la dépense afférente sera inscrite au budget communal.

### **QUESTIONS ORALES proposées par le groupe « Pontoise Ensemble » :**

- La gestion équitable des tribunes dans le magazine municipal
- Le nouveau site internet de la ville

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 50.

---

Affiché le :

**Le Député-Maire  
Philippe HOUILLON**